

Violence conjugale

La violence conjugale est un **ensemble de comportements agressifs et coercitifs**, pouvant prendre la forme d'agressions physiques, sexuelles et psychologiques ou de coercition de nature financière, dont des adultes ou des adolescents font preuve envers leurs partenaires afin de les **dominer et de les contrôler**.

La violence conjugale est **mortelle, courante** et affecte des personnes de **tous** âges, cultures, religions, préférences sexuelles, contextes sociaux-éducatifs et niveaux de revenus.

La violence conjugale, ou violence commise par un partenaire intime, peut se manifester par :

Des agressions physiques :

Des dommages causés à la propriété ou aux biens de valeur. Des attaques avec une arme ou en utilisant des objets en tant qu'armes.

Des poussées, bousculades, gifles, coups, strangulations (étranglement), brûlures, entravements, etc.

Un refus d'apporter une aide lorsque le partenaire est malade ou blessé.

Abus psychologiques et/ou émotionnels :

Harcèlement. Possessivité et jalousie excessives -traque.

Injures, critiques incessantes et insultes.

Blâmer la victime pour tout. Intimidation et humiliation.

Menaces de sévices physiques envers la victime, ses enfants et/ou ses animaux de compagnie.

Isolement par rapport à la famille, aux amis et aux collègues.

Sévices sexuels :

Obliger le partenaire à avoir des rapports sexuels contre sa volonté.

Poursuivre une activité sexuelle alors que la victime n'a pas toute sa conscience ou a peur de refuser.

Blesser physiquement le partenaire pendant les rapports sexuels.

Contraindre le partenaire à avoir des relations sexuelles sans moyen de protection contre

une grossesse ou des maladies sexuellement transmissibles.

Coercition économique :

Empêcher le partenaire d'occuper ou de conserver un emploi.

Restreindre l'accès du conjoint aux ressources financières ainsi que sa connaissance de la situation financière de la famille.

Si la victime travaille, contrôler son salaire.